

## Poivre fait engager les Sr Amat et Glemet

Le ministre à Poivre, le 16 novembre 1766

-----  
Un document des Archives Nationales. A.N. Col B//201

Concernant Glemet, la proposition venait en fait de Dumas qui avait connu Glemet au Canada. Poivre s'exprime à ce sujet, voir base documentaire => 3 avril 1769 : Poivre au ministre. Gestion frauduleuse de la traite.

=====

A Versailles le 16 novembre 1766

A Monsieur Poivre

Vous avez demandé, Monsieur, que le Sr Glemet fut employé en qualité de régisseur en chef aux traites à Madagascar, aux appointements de deux mille livres, et que le Sr Amat le fut en qualité d'agent de la Marine à Pondichéry, sans aucun appointement. Je les ai proposés au Roi pour remplir ces places sur ce pied, et Sa Majesté qui a bien voulu les agréer, m'a permis d'expédier les ordres que je joins ici pour les établir en ces qualités ; je vous prie de les leur remettre.

Le Sr Glemet jouira de ses appointements à compter du premier septembre dernier, et le Sr Amat n'aura point d'appointements, et il se rendra même à ses frais à sa destination ; mais j'approuverai que dans le cas où vous emploierez le Sr Amat relativement aux demandes que vous aurez à faire à Pondichéry pour le service aux Isles de France et de Bourbon, vous lui fassiez payer un droit de commission sur les parties que vous lui demanderez, lequel vous réglerez relativement aux objets dont vous le chargerez et au travail qu'ils pourront lui occasionner.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, V. T. H. et T. O. S.<sup>1</sup>

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Abréviation courante pour *Votre très humble et très obéissant serviteur*.